

**PROJET D'ETABLISSEMENT
DU POLE PETITE ENFANCE :
LA MAISON DE L'ENFANT**



Année 2023

PROJET SOCIAL	4
I. Laïcité, égalité et mixité sociale	4
II. Observation du territoire	5
III. Favoriser le partenariat	5
CONTEXTE	7
I. Situation géographique et administrative	7
II. Observation des conditions locales d'accueil	8
III. Le secteur Petite Enfance	10
1) Présentation	10
2) Partenaires	11
a- Relations avec les autres services de la CCPH et de la commune	11
b- Relations avec les autres partenaires locaux	11
c. Relations avec les partenaires extérieurs :	11
IV. Présentation du pôle petite enfance	12
PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL	13
I. Présentation du multi-accueil	14
1) Sas d'entrée et pointage sur la borne de présence	15
2) Section petits / grands	15
3) Salle de repas	15
4) Salles de repos	15
5) Salle de changes	15
6) Salle de vie	16
7) Accès extérieur	16
8) Espaces mutualisés avec RPE	16
9) Espace pour le personnel	16
II. Missions de la structure	16
III. Les objectifs généraux	17
1) Favoriser le bien-être et l'éveil des enfants accueillis en répondant à leurs besoins	17
2) Transmettre des valeurs éducatives	17
3) Contribuer au soutien à la parentalité	17
IV. Adaptation et accueil	17
1) L'adaptation à la crèche	18
2) Accueil des enfants et de leur famille en pratique :	18
a. L'accueil personnalisé	19
b. Le départ	21
c. Une journée type	21
d. Processus d'autonomisation et apprentissages	22
V. Santé, soins et bien-être	23
1) La sécurité physique et affective	24
2) L'hygiène et les soins	24
3) Les temps de repas (collation, déjeuner, goûter) :	25
4) L'acquisition de la propreté et les moments de changes des enfants	26

5) Les temps de repos _____	28
VI. Développement psychomoteur, éveil, socialisation _____	29
VII. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins des familles _____	30
VIII. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins de l'enfant _	31
1) Besoins physiologiques _____	31
2) Besoin de sécurité physique et affective _____	32
3) Besoin d'expérimenter, de jouer, de découvrir le monde _____	32
4) Besoin d'être encouragé _____	33
5) Besoin d'autonomie et de socialisation _____	33
IX. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins du groupe __	34
1) Les temps de regroupement : le rituel du matin, le temps transitionnel de lecture _____	34
2) Les temps d'activités _____	35
X. actions spécifiques annuelles _____	36
1) Fête de fin d'année _____	36
2) Ateliers parents-enfants _____	36
3) Semaine petite enfance _____	36
XI. Particularité de l'accueil des enfants porteurs de handicap _____	37
XII. Compétences professionnelles mobilisées _____	37
XIII. Place des familles _____	38
XIV. Relations avec les organismes extérieurs _____	39
XV. Droits et devoirs des fonctionnaires _____	39
XVI. Adoption du présent projet d'établissement _____	40

PROJET SOCIAL

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) s'affirme au fil du temps comme un acteur incontournable du paysage institutionnel. Les actions engagées localement par la CCPH et par les communes en matière de développement économique, d'accueil d'entreprises, d'aides à la création d'emplois, d'habitat et de développement des services à la population traduisent le dynamisme du Pays d'Héricourt et participe à son rayonnement.

Le territoire communautaire est au cœur d'une métropole de 300 000 habitants et bénéficie d'excellents axes de communication qui font que le Pays d'Héricourt est directement connecté aux agglomérations voisines.

Forte de près de 4 500 emplois, la CCPH avec ses 21 585 habitants est parfaitement intégrée au bassin de vie métropolitain mais affirme sa propre identité et souhaite poursuivre son développement raisonné.

L'accueil de nouvelles familles est un élément déterminant de notre projet de territoire et c'est pourquoi la CCPH a décidé de s'impliquer dans la politique petite enfance qui a progressivement été confiée à notre établissement, tout d'abord par le Relais Parents Assistants Maternels dès 2007 puis par le transfert du multi accueil en 2012.

De fait, le projet social commun à ces services a pour objectif d'apporter une amélioration à l'offre d'accueil du territoire en créant un « Pôle spécifique » entièrement dédié à la petite enfance, baptisé Pôle Petite Enfance.

Le projet social du pôle petite enfance s'articule autour de la notion de "Qualité de service" et s'organise selon trois axes majeurs :

- Laïcité et mixité,
- Observation du territoire en matière de petite enfance,
- Inscription dans un schéma partenarial.

I. Laïcité, égalité et mixité sociale

Les services du Pôle Petite Enfance sont régis par le principe d'égalité, de neutralité et de laïcité. Les élus s'engagent à mettre une priorité à assurer une mixité sociale et culturelle dans l'ensemble de ses services Petite Enfance.

Dans cette même dynamique la C.C.P.H s'attache à favoriser l'accueil et l'intégration des jeunes enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique dans ses services de la petite enfance.

L'égalité des chances est une valeur essentielle qui s'impose à chaque moment au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants.

II. Observation du territoire

Le pôle petite enfance a pour mission d'identifier et de recenser les besoins d'accueil des familles du territoire notamment l'émergence de nouveaux besoins : horaires atypiques, cumul des modes de gardes, accueil d'urgence....

Il doit également être un lieu ressource et de conseil pour accompagner les projets de nature privée qui chercheraient à se développer sur notre secteur : micro-crèche, crèche d'entreprises ...

Le pôle petite enfance doit permettre de répondre aux différents besoins des familles en proposant une offre variée sans jamais opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif.

Ce besoin de réponse engage les différents services du pôle à réorienter en cas de besoins vers les partenaires locaux (Centres Périscolaires, Organismes de Garde à Domicile...).

Par ailleurs, le pôle petite enfance est un service d'aide à la décision des élus en matière de politique Petite Enfance.

Pour assurer la dynamique de ce pôle et l'inscrire dans le « paysage communautaire », la promotion d'un réseau de partenaires est indispensable.

III. Favoriser le partenariat

Pour une dynamique d'ensemble, le pôle petite enfance doit chercher à engager des partenariats avec les différents services de la C.C.P.H ou de la ville d'Héricourt, les services jeunesse, culturels, sportifs, d'action sociale....

Mais le réseau s'étend également auprès des partenaires locaux comme la Protection Maternelle et Infantile, le Centre Médico-Social, le Centre social Simone Signoret, le réseau des RPE et des Multi-accueils.

Le partenariat doit s'étendre également aux instances institutionnelles : la CAF, la Direction du travail, la PMI, PAJEMPLOI...

La C.C.P.H souhaite associer les usagers à travers le comité d'établissement pour le Multi-accueil et un comité d'usagers pour l'ensemble du Pôle Petite Enfance.

Ce projet, au cœur du territoire communautaire, permet d'avoir une bonne articulation des services de la Petite Enfance avec son environnement de proximité. Il participe à la création de liens avec les parents de jeunes enfants et les soutient dans l'exercice de leur parentalité.



CONTEXTE

I. Situation géographique et administrative

La Communauté de Commune du Pays d'Héricourt, présidée par M. Fernand BURKHALTER, est composée de 23 communes qui sont :



Aibre
Belverne
Brevilliers
Chagey
Champey
Châlonvillars
Chavanne
Chenebier
Coisevaux

Courmont
Couthenans
Echenans sous Mont Vaudois
Etobon
Héricourt
Laire
Le Vernoy
Luze

Mandrevillars
Saulnot
Tavey (commune associée d'Héricourt)
Trémoins
Verlans
Villers sur Saulnot
Vyans le Val

Situation géographique et administrative

Située à l'entrée Sud est de la Haute-Saône, la CCPH fait partie de l'arrondissement de Lure. Elle regroupe 23 communes plus ou moins importantes sur 2 cantons dont Héricourt, le chef-lieu de canton qui est avec 10 910 habitants (population totale INSEE 2016) la deuxième ville du Département. Trois communes situées dans le Doubs sont venues agrandir le territoire en 2017.

Depuis le 1er janvier 2019, les communes d'Héricourt et de Tavey ont fusionné afin de créer la commune nouvelle d'Héricourt.

Ce territoire à dominante rurale se structure autour d'Héricourt, pôle d'emplois et de services.

La CCPH fait également partie d'un bassin de vie de 300 000 habitants, le Pays de l'Aire urbaine, dans lequel elle s'intègre par des axes de communication importants. La Ville d'Héricourt en constitue le 3ème pôle urbain avec Belfort et Montbéliard.

La CCPH se trouve confrontée aux difficultés et aux opportunités de son apparence à deux géographies qui se regroupent : l'une administrative qui l'associe au Département de la Haute-Saône à dominante rurale, l'autre économique et sociale qui l'associe au bassin de vie de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

Bien qu'en marge du Département de la Haute-Saône, la CCPH constitue une zone stratégique dont le rayonnement immédiat s'étend sur les secteurs de Lure, Villersexel, Ronchamp et Champagny.

Espace intermédiaire de l'Aire urbaine, elle est devenue grâce au dynamisme d'Héricourt une aire d'influence majeure.

Plus de 4 500 emplois sont recensés sur le Pays d'Héricourt contre à peine 3 000 dans les années 1990, ce qui témoigne que le Pays d'Héricourt a su mobiliser ses atouts.

II. Observation des conditions locales d'accueil

Les services petite enfance, et principalement le RPE ont par leur position de terrain, la possibilité d'alimenter et de participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

L'extension du multi-accueil décidée dès 2013 et concrétisée le 24 août 2015 a permis de passer de 20 places d'accueil à 30. Puis en 2022, l'agrément est passé à 35 places et la crèche a été labellisée « crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) » pour 3 places.

En parallèle, l'offre d'accueil individuelle proposée par les assistantes maternelles des 20 communes est jugée confortable.

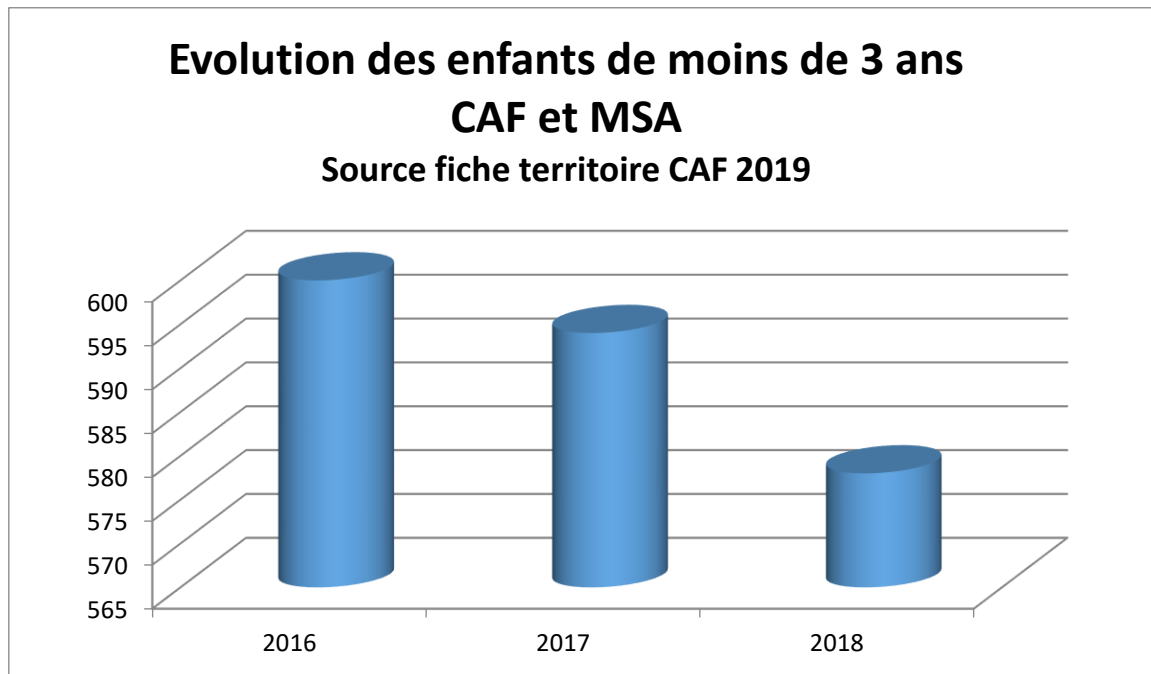
Les deux modes d'accueil répondent ensemble aux besoins des familles.

Pour autant, il semble important de ne pas négliger l'indicateur de vieillissement de la population active des assistantes maternelles. En effet, la part des assistantes maternelles de 60 ans et plus nous donne aujourd'hui une indication sur les besoins de renouvellement de la profession et sur la pérennité de l'offre du territoire.

Cet axe sera à confronter à l'attractivité du territoire. D'après les sources de la CAF, le territoire communautaire est attractif en 2013 en termes d'accueil des tout petits. Le flux entrant étant supérieur au flux sortant.

L'arrivée de parents avec de très jeunes enfants sur le territoire et de résidents susceptibles d'avoir des « bébés » est un facteur démographique à prendre en compte dans l'analyse des

besoins du territoire. Ce paramètre est toutefois difficile à cerner car il dépend de l'attractivité du territoire et de la proportion de jeunes couples dans l'ensemble des nouveaux habitants. L'implantation de l'entreprise Hermès, le développement de certaines entreprises ...vont sans doute avoir un impact sur le besoin d'accueil.



Quelques autres indicateurs statistiques au sujet des familles de la C.C.P.H : Source IMAJE 2018

- Taux de familles C.A.F. avec enfant dont tous les parents travaillent (*Couples biactifs avec emploi et/ou mono parents avec emploi*) = 59,5% (*Sans tenir compte des chiffres MSA*),
- 40,7% des enfants de moins de 1 an correspondent au premier enfant de la famille (*La part des familles avec une première naissance est un indicateur du potentiel de naissances ultérieures sachant qu'en 2018 le taux de fécondité était égal à 2,4 en France*),
- 1% des enfants de moins de 2 ans sont bénéficiaires de l'AEEH.
- Les familles ayant des besoins d'accueil avec des horaires atypiques sont très nombreuses sur le territoire communautaire (Doublage, contexte hospitalier, travail de

nuit...). C'est pour répondre à ce type de besoin que le centre de rééducation Bretegnier a choisi d'ouvrir en 2014 une micro crèche pour son personnel.

- Des demandes de cumul de mode d'accueil concernent chaque année quelques familles des territoires. Certaines familles qui n'ont pas obtenu de place à temps plein pour leur enfant au Multi-Accueil choisiront d'embaucher une assistante maternelle et demanderont tout de même que leur enfant soit accueilli un jour par semaine au multi-accueil.
- Les demandes d'accueil d'urgence sont souvent faites au multi-accueil en première intention. La recherche d'une assistante maternelle agréée comme les démarches administratives relatives à ce mode d'accueil prennent du temps et inquiètent souvent les parents qui doivent trouver une solution dans l'urgence. Le multi-accueil de la C.C.P.H. ayant peu de possibilité d'accueil d'urgence à l'heure actuelle, les parents se retournent finalement vers une assistante maternelle. Or, les demandes en urgence sont souvent faites par des parents qui viennent de retrouver un emploi et rencontrent encore des difficultés financières. L'embauche d'une assistante maternelle est parfois délicate au démarrage pour ces parents qui doivent avancer le salaire de la professionnelle avant d'être remboursés par la C.A.F.
- Depuis 2022, le Multi-accueil a été labellisé « crèche AVIP : à vocation d'insertion professionnelle » et 3 places ont été créées sur le multi-accueil afin de faciliter le retour à l'emploi des parents.

III. Le secteur Petite Enfance

1) Présentation

Le secteur Petite Enfance fait partie des services aux familles de la CCPH.

Il comprend :

- Un multi accueil de 35 places,
- Un Relais Petite Enfance au service de 152 assistantes maternelles actives (Chiffre 2022) et des familles de jeunes enfants.

Les deux équipements sont situés à proximité l'un de l'autre, ce qui permet de créer une dimension de Pôle petite enfance et une dynamique partenariale au niveau de l'accueil des familles en recherche d'un mode d'accueil.

2) Partenaires

a- Relations avec les autres services de la CCPH et de la commune

Les services aux familles sont variés et complémentaires sur le territoire. Ils répondent aux besoins des familles avec pour objectif de renforcer et de créer des passerelles entre les différents acteurs. Ces actions contribuent ainsi à l'amélioration du service public et offrent une réponse transversale adaptée aux demandes des usagers.

Ainsi, le RPE et le Multi Accueil mettent en place des actions partenariales avec :

- *Le service de la Médiathèque,*
- *Le service périscolaire,*
- *Le centre social Simone Signoret,*
- *L'école élémentaire Grandjean et Jules Ferry.*

b- Relations avec les autres partenaires locaux

- *Le Pôle Emploi,*
- *La PMI,*
- *La micro-crèche d'entreprise Bretegnier « la petite Ourse »*
- *La micro-crèche « les petits Z'Aibre » à Aibre.*
- *La MAM « les luzioles » de Luze*
- *L'IME pôle enfance de l'ADAPEI*

c. Relations avec les partenaires extérieurs :

- *La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)*

Elle participe à trois niveaux dans le financement des structures petites enfance de la CCPH par le versement de plusieurs prestations et subventions :

- Une aide au fonctionnement dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) et de la prestation de service unique (PSU),
- Une aide à l'investissement et à l'équipement.

En contrepartie, la CCPH s'engage à respecter les conditions et règles fixées par la CNAF.

- *La Mutualité Sociale Agricole (MSA) intervient également sur la PSU pour les familles non affiliées à la CAF,*
- *Le Conseil Départemental et plus particulièrement le service de la Protection maternelle et Infantile du Département (PMI) et celle du secteur d'Héricourt.*
- *L'EME les p'tits loupings.*

Un projet autour de l'inclusion s'effectue entre les deux services d'accueil. Le but premier étant de faciliter le vivre ensemble.

IV. Présentation du pôle petite enfance

Le Pôle Petite Enfance aussi appelé « maison de l'enfant » se situe au 1 Faubourg de Montbéliard.

Il est composé de 2 structures le Relais Petite Enfance (RPE) et le multi-accueil.

Il est proche du centre-ville, un arrêt de bus se trouve en face du pôle et les familles peuvent stationner à proximité de la structure.

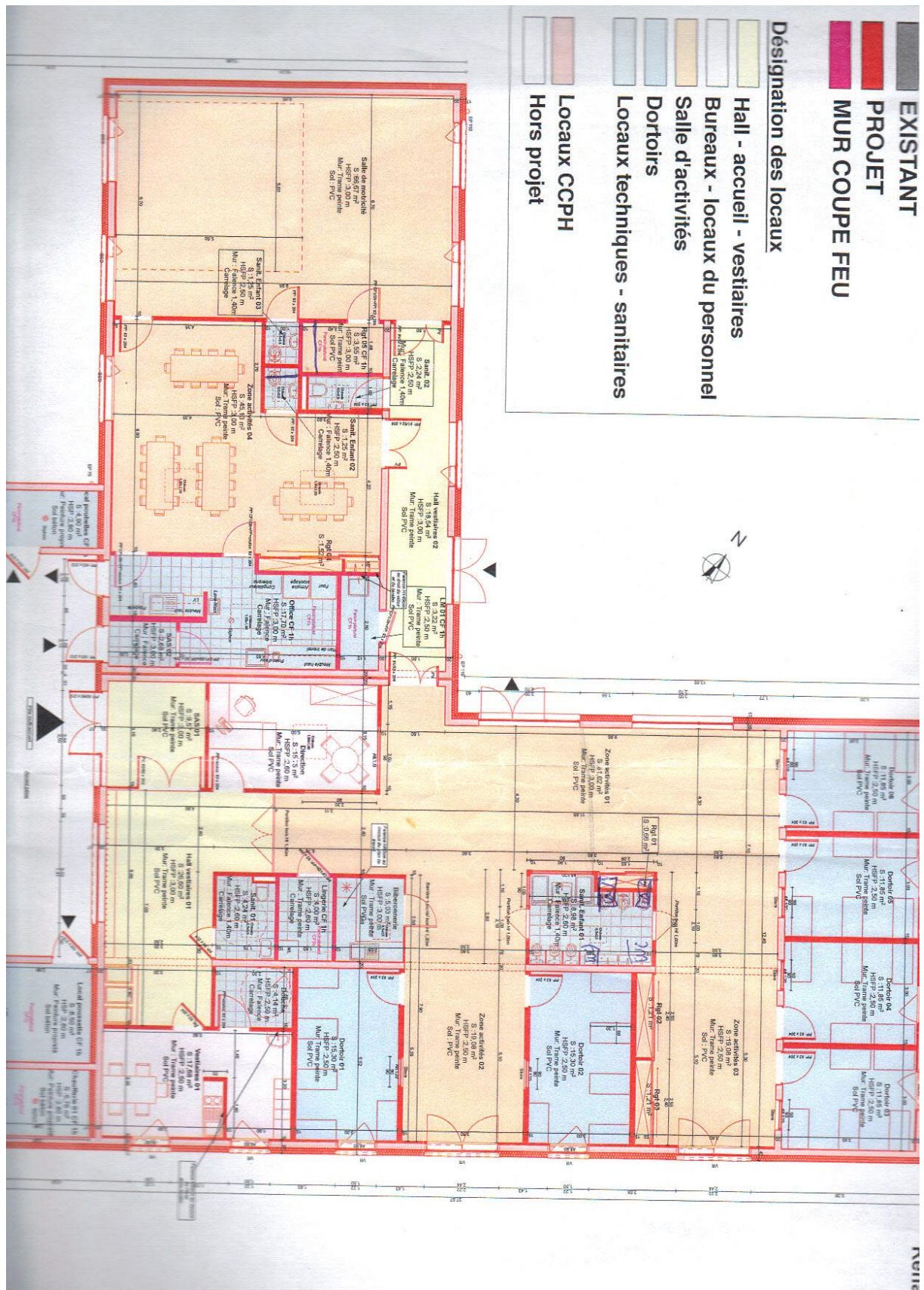
Le Pôle Petite Enfance accueille différents services concernant la Petite Enfance :

- Le service Multi accueil,
- Le Relais Petite Enfance (RPE),
- Les consultations de nourrissons réalisées 1 fois par mois par la Protection Maternelle Infantile (PMI).

PROJET EDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL



I. Présentation du multi-accueil



Les nouveaux locaux de la crèche opérationnels au 24 Août 2015 offrent des espaces sécurisés et de confort tant pour les enfants que pour le personnel de la crèche et participent ainsi à la qualité de l'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail du personnel.

1) Sas d'entrée et pointage sur la borne de présence

La sécurité est l'un des points essentiels du nouvel établissement. Plusieurs « zones de passages » sont à franchir avant l'arrivée au sein de sa section.

Les familles tapent un code personnel sur un écran tactile pour signaler leurs arrivées et départs de la structure.

Puis, les enfants accompagnés de leurs parents passent dans les vestiaires pour se mettre à l'aise et se déchausser avant de rejoindre leur groupe.

2) Section petits / grands

Afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants accueillis, il est important de garder deux sections :

- Une section pour les bébés (10 semaines - à la marche acquise),
- Une section pour les moyens-grands (dès la marche acquise à 3 ans).

Au vu de l'hétérogénéité des âges des enfants dans ces deux sections, des sous-groupes seront effectués chez les moyens grands afin de proposer des activités adaptées à chacun.

3) Salle de repas

Afin de garantir hygiène et repères, une salle de restauration est mise à disposition pour le groupe des moyens-grands. Cette salle de restauration est disponible lors de la collation, du déjeuner et du goûter. Au-delà de proposer un espace spécialement pour les temps de restauration, cela permet à l'enfant, par sa mise en mouvement lors d'un temps transitionnel, de comprendre ce qui se passe et se repérer dans le temps de sa journée : accueil, collation, activité, déjeuner, sieste, goûter, retrouvailles.

4) Salles de repos

La mise à disposition de plusieurs dortoirs limitant le nombre de lits par chambre permet aux enfants de se reposer dans le calme. De plus dans la mesure du possible (priorité aux enfants en accueil régulier) chaque enfant aura un lit attitré pour l'ensemble de l'année scolaire.

De plus dans la logique des deux sections, deux espaces de chambrées sont définis : un espace pour les plus petits et un autre pour les moyens-grands ; dans lesquels les lits proposés sont de différents types : lits à barreaux pour les bébés et lits bas contenant pour les plus grands.

5) Salle de changes

La salle de changes est centrale afin d'avoir toujours le regard sur le reste de la salle de vie.

Elle est agencée avec 2 tables à langer et des sanitaires adaptés aux enfants. Afin de favoriser l'acquisition de la conscience de soi ainsi que l'autonomie des miroirs sont fixés au-dessus des lavabos qui sont eux même à hauteur d'enfant.

D'autres sanitaires et points de changes sont prévus dans le multi-accueil (proche de la salle de restauration, de la salle de motricité).

6) Salle de vie

Une salle de vie commune aux deux sections est proposée ; néanmoins toujours par soucis de sécurité et de bien-être des enfants cet espace est organisé en section par la mise en place de cloisonnettes et d'un aménagement des espaces réfléchi en conséquence.

Dans l'espace « bébé » se trouve un espace sécurisé avec tapis d'éveil réservé aux enfants qui ne marchent pas encore afin d'effectuer des mouvements libres en toute sécurité. Cela favorise les retournements ventre-dos, les déplacements de type ramper, lever les fesses, le « 4 pattes ou les déplacements sur les fesses » afin d'attraper des jeux et jouets. Par ailleurs, la présence d'un grand miroir et d'une barre stimule à la fois la prise de conscience de soi et aide l'enfant à se hisser afin qu'il se mette debout. Un espace repas avec une table à hauteur d'enfant et des chaises sécurisantes permettent aux enfants qui tiennent assis tout seul de prendre leur repas à table comme des grands. Cela favorise l'autonomie et la socialisation car rapidement ils sont en mesure de prendre leur repas avec un pair.

Dans l'espace des moyens-grands, plusieurs espaces sont mis à disposition favorisant les jeux libres : un espace de jeux symboliques (cuisine, poupée), une table à hauteur d'enfant offrant un espace de jeux cognitifs comme les puzzles, un espace manipulation et un espace cocooning avec coussins et miroir favorisant les temps calmes et le besoin de repos de certains enfants en dehors des temps de sieste.

7) Accès extérieur

La disposition de l'établissement nous assure un espace extérieur plus sécurisé de l'accès de la route avec la possibilité d'accès rapide à la salle d'accueil. Dans ces nouvelles conditions de sécurité, une professionnelle est autorisée à sortir seule avec un groupe de 8 enfants dont la marche est acquise. Ainsi, une sortie est proposée aux enfants afin qu'ils puissent se mouvoir et s'exprimer en toute liberté dès que possible.

8) Espaces mutualisés avec RPE

Cela concerne essentiellement la salle de psychomotricité ainsi que l'accès extérieur. Un planning est à programmer en concertation avec le service du RPE.

La salle de motricité et le jardin sont susceptibles d'être occupés à raison de deux matinées par mois (mardi et vendredi) lors des animations du RPE en fonction des besoins.

9) Espace pour le personnel

Un coin repas et des vestiaires sont à disposition de l'ensemble du personnel. Par ailleurs, une douche est également disponible en cas de besoin.

II. Missions de la structure

Le décret d'août 2000 définit la mission des multi-accueils de la façon suivante :

« art R-180-1 : les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Le projet éducatif d'établissement du multi-accueil s'appuie sur la réflexion de l'ensemble du personnel. Il exprime les valeurs de notre équipe et l'orientation de travail que nous avons choisie de mettre en œuvre pour répondre à vos besoins et ceux de vos enfants.

Il respecte les valeurs déclinées dans le projet social.

III. Les objectifs généraux

L'équipe s'est fixée 3 grands objectifs pour l'accueil des enfants et de leurs familles.

1) Favoriser le bien-être et l'éveil des enfants accueillis en répondant à leurs besoins

2) Transmettre des valeurs éducatives

Le respect de l'individu (l'enfant, la famille et les professionnelles),

L'acquisition d'autonomie,

La socialisation (= vie en groupe).

Ses trois valeurs se retrouvent tout au long de la journée dans notre prise en charge de l'enfant ainsi que dans notre relation avec les usagers du multi-accueil.

3) Contribuer au soutien à la parentalité

- Créer et favoriser du lien entre les familles et la structure,
- Répondre à la demande ou orienter vers les personnes ressources en fonction de leurs besoins,
- Assurer la fonction de co-éducation et de co-construction de leurs enfants.

IV. Adaptation et accueil

Le projet éducatif de la structure vise à accompagner l'enfant à grandir, à s'épanouir harmonieusement dans une ambiance de bien-être et de respect.

C'est pourquoi une des premières missions de la collectivité est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille.

L'enfant et sa famille devront, outre un accueil individualisé, être entourés, rassurés, écoutés de façon bienveillante par l'équipe.

Pour l'enfant, la structure d'accueil doit être un lieu de vie, d'éveil, d'apprentissage et de plaisir. Il doit vivre harmonieusement son accueil, ressentir le bien-être autour de lui et percevoir les liens tissés entre sa famille et le personnel.

1) L'adaptation à la crèche

La période d'adaptation est essentielle, elle fixe les piliers de la relation de confiance entre la famille, l'enfant et les professionnelles.

Aussi, nous pensons que l'adaptation ne doit pas être uniformisée mais qu'elle doit s'effectuer en douceur et de façon adaptée à chaque situation rencontrée.

Le temps d'adaptation est un moment où le projet individualisé de chaque enfant peut être pris en compte par le personnel lors des échanges avec les parents. Ce projet tient compte des demandes et des pratiques de chaque famille dans la mesure du possible et sous conditions qu'elles soient compatibles avec les règles de vie de la collectivité.

La première rencontre se fait tout d'abord avec la famille puis l'enfant est accueilli seul pendant une petite demi-heure. La durée augmente ensuite progressivement les jours suivants sur différents moments de la journée.

L'équipe et la famille définiront ensemble les moments les plus propices pour cette adaptation.

L'admission progressive permet ainsi à l'enfant et sa famille d'anticiper et se préparer au changement à venir.

La fiche « habitudes de vie » est un outil précieux pour toute l'équipe tout au long du séjour de l'enfant en crèche. Le personnel y note toutes les habitudes de l'enfant (alimentation, sommeil, doudou, sucette etc...), on y retrouve également les difficultés de santé ou les particularités propres à l'enfant comme des soins spécifiques à lui administrer ou des précautions à prendre.

L'accueil d'un enfant nécessite une cohésion de l'équipe pédagogique et du concours de ses parents. Dès lors que ces conditions sont réunies, l'enfant trouvera un environnement rassurant propice à son épanouissement, à la construction de sa personnalité, à son développement personnel et de l'estime de soi.

L'accueil au quotidien se joue dans une relation à trois : le parent qui accompagne, l'enfant et la personne qui accueille l'enfant dans le groupe.

2) Accueil des enfants et de leur famille en pratique :

Pour comprendre ce que recouvre la notion d'accueil, il convient d'en définir le sens : d'après le dictionnaire Larousse, « Accueil » est une action. Cela correspond à la manière d'accueillir. Si l'on se rapporte à ses synonymes, accueillir signifie : « prendre, accepter, recevoir ». De plus, l'étymologie du mot nous éclaire un peu plus encore. Accueillir vient du latin « abcolligere », le préfixe « ab » signifie à la fois l'éloignement, la séparation, le rassemblement et les

retrouvailles. Ainsi à travers l'accueil se joue le moment de séparation de l'enfant avec le parent mais aussi de retrouvailles.

L'accueil revient à favoriser le passage de la maison à la collectivité. C'est faire en sorte que la séparation et les retrouvailles entre le parent et son enfant se passent au mieux pour les deux. Il s'agit d'accompagner le travail de passage pendant cette aire transitionnelle.

Accueillir c'est une ouverture à l'autre. C'est se placer dans une attitude d'écoute pour recevoir les besoins de chacun : parent et enfant. Idéalement cette attitude d'écoute est présente tout au long de la journée car l'accueil ne se réduit pas uniquement au moment de séparation et des retrouvailles.

Il est essentiel et va permettre :

- D'assurer bien-être, confort et sécurité,
- De favoriser les échanges et la participation des parents,
- De veiller à la reconnaissance de la fonction parentale,
- De répondre aux attentes des familles en matière d'information.

a. L'accueil personnalisé

Pour chaque temps fort de la journée, l'équipe a décliné en fonction des 3 valeurs éducatives à transmettre, les actions mises en œuvre afin de répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis

Mise en œuvre des actions réalisées lors de l'accueil personnalisé selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- Respecter l'individualité de l'enfant (son rituel d'arrivée) : besoin de son doudou, tétine, passage des bras de son parent à ceux de la professionnelle ou bisous d'au revoir sur le tapis.
- Si besoin rituel de l'étiquette de présence pour aider l'enfant et la famille à trouver un rituel de séparation qui sécurise affectivement.
- Porter l'enfant face à son parent pour qu'ils puissent se dire au revoir.

La famille :

L'accueil est une rencontre entre trois identités : parents, enfant, professionnelles. La relation a besoin de se construire sur un climat de confiance. Nous partons du principe que le parent est le premier éducateur de son enfant. Le professionnel, par sa présence et son savoir, peut lui apporter un soutien dans les moments nécessaires. Il s'agira :

- De permettre aux parents de rentrer dans la section,
- D'être disponible et à l'écoute des transmissions,
- D'accompagner les familles dans leur rituel de séparation.

Les professionnelles :

Elles devront :

- Eviter d'intervenir lorsqu'un collègue accueille une famille,
- Respecter les préférences des familles dans le choix du professionnel pour l'accueil,
- Dans la mesure du possible faire en sorte que ce soit une professionnelle du groupe des petits qui accueille les petits et une professionnelle du groupe des grands qui accueille les grands.

Acquérir de l'autonomie

- L'enfant est amené à être acteur de sa séparation avec le parent (au revoir, tableau photo des enfants présents),
- L'équipe sollicite l'enfant à poser de lui-même son objet transitionnel afin de le laisser entrer en douceur dans le jeu libre.

Favoriser la socialisation

- Une fois la séparation acquise, l'équipe incite l'enfant à venir vers le groupe. Mais cela n'est faisable que si l'enfant le souhaite.
- Le jeu libre est un moyen de médiation pour que l'enfant entre en relation avec ses pairs de façon naturelle notamment par l'imitation. C'est pourquoi, l'équipe veille à proposer des jeux identiques en plusieurs exemplaires (téléphones, cubes gigognes...)

Charte de qualité

- L'enfant arrive habillé et a pris son petit déjeuner,
- Le professionnel se lève pour accueillir la famille et l'enfant et va à leur rencontre sans forcer l'enfant à venir dans ses bras,
- Être soi-même accueillant,
- Proposer un espace d'accueil chaleureux (lumière chaleureuse, mise à disposition de jeux sur les tables, espace bébé, musique douce...),
- La prise d'informations est essentielle pour la prise en charge de l'enfant (retranscrire sommeil, déjeuner, traitement éventuel ou prise de médicaments avec poids de l'enfant),
Si rien de particulier, noter que tout va bien plutôt que de laisser la case vide (cela permet de savoir qu'il n'y a pas d'oubli),
- Les professionnels laissent la place aux parents en ne déshabillant pas l'enfant (manteau, robe, pantalon pour se mettre à l'aise...).

b. Le départ

Mise en œuvre des actions réalisées lors du départ des enfants, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- L'équipe favorise le temps des retrouvailles.
- L'enfant participe au rangement afin de faciliter le passage entre le temps de la crèche et le retour à la maison.

La famille :

- L'équipe essaie de transmettre une petite anecdote pour personnaliser les transmissions et renforcer le lien de confiance parents/professionnels.

Les professionnelles :

- Les transmissions sont données après les retrouvailles.
- Les collègues n'interviennent pas dans l'échange parent/professionnel. Si une information vient compléter les transmissions elles sont données après.
- Quand il y a regroupement des enfants le soir, l'idéal est que ce soit celle qui s'est occupée de l'enfant qui fasse les transmissions.
- Quand il y a 2 professionnelles : 1 pour les transmissions et l'autre en prise en charge du reste du groupe.

Acquérir de l'autonomie

- L'enfant devient acteur de son départ de la crèche en participant au rangement.

Favoriser la socialisation

- L'équipe essaie de faire participer l'enfant dans les transmissions aux parents : (te rappelles-tu ce que tu as mangé à midi ? Te rappelles-tu ce que tu as fait ce matin ? ...).

Charte de qualité

- Les transmissions sont personnalisées.
- Penser à toujours terminer les transmissions sur un point positif.

c. Une journée type

La journée se découpe de la manière suivante :

- De 7h30 à 8h30 : accueil des enfants et de leurs familles, l'enfant s'approprie doucement le lieu et l'aménagement de l'espace va lui permettre d'accéder librement aux jeux libres tels que poupées, voitures, dinette, légos, puzzles...

- Vers 8h45 : regroupement des enfants afin de se dire « bonjour » et proposer une collation. C'est un temps calme où la section se retrouve et partage un verre d'eau et des fruits en chantant autour de la table.

- De 9h30 à 11h00 : des activités d'éveil sont proposées par petits groupes. Ces activités répondent aux besoins et aux rythmes des enfants en fonction de leurs âges, de leurs développements et de leurs envies. Puis vient le temps du rangement de la salle et le passage aux toilettes et les changes avant le repas.
- Vers 11h00 : nous proposons le repas aux plus petits et vers 11h15 c'est le temps du repas des grands où leur participation est demandée afin de favoriser leur autonomie.
- A partir de 12h30 : après le repas, les petits sont changés puis vont se coucher selon leur rythme. Pour les plus grands, après être passés aux toilettes, les enfants s'installent dans leurs salles de repos où le professionnel leur proposera une histoire ou de la musique douce afin de les aider à l'endormissement.
- Vers 13h30 : En début d'après-midi, les réveils sont échelonnés et les enfants jouent librement. En parallèle, les professionnelles vont accueillir les enfants qui arrivent pour passer l'après-midi au multi-accueil.
- De 14h00 à 15h30 : des activités d'éveil sont proposées par petits groupes pour ceux qui sont réveillés.
- Vers 15h00 : le goûter des petits est servi puis celui des plus grands est proposé vers 15h15 selon les besoins et les rythmes de sieste des enfants.
- De 16h00 à 18h00 : après le passage aux toilettes et les changes, des activités libres sont à disposition des enfants. Pour ceux qui partent plus tard, une activité d'éveil sera proposée. Lors des départs des enfants, les professionnelles feront les transmissions du déroulement de la journée aux parents.

d. Processus d'autonomisation et apprentissages

L'équipe doit favoriser le désir de grandir de l'enfant, de faire seul, étape par étape, sans rechercher de performance, en respectant les compétences de chacun dans un environnement adapté et aménagé en ce sens.

Ainsi, l'enfant sera dans la capacité d'acquérir une autonomie.

Les activités sont proposées à l'enfant et ne sont jamais imposées. Il s'agit de lui apporter des moyens de favoriser son développement global, de favoriser l'échange et la socialisation sans constituer un apprentissage précoce.

Définition de la notion « d'activité »

Pour une meilleure cohérence dans les pratiques éducatives des deux équipes, il semblait important de réfléchir tout d'abord à la définition même de ce terme.

C'est une proposition de l'adulte pour que l'enfant soit en éveil et puisse découvrir le monde qui l'entoure. Tous les enfants ne découvrent pas le monde au même rythme.

Chez les petits :

Il n'y a pas d'activité productive.

Pour les moins de 1 an pas d'activité productive. Le professionnel proposera des activités d'éveil individuel ou collectif tel que : collage, peinture, bain de plume, de balle, transvasements, ouvrir et fermer des boîtes

Grace à l'observation objective et minutieuse du professionnel lors des jeux libres, l'adulte pourra préparer ses prochaines activités ou son accompagnement individuel en fonction du besoin propre à chaque enfant.

Chez les plus de 18 mois :

L'activité ou éveil dirigé (mini cadre) : l'adulte propose à l'enfant un temps d'éveil cadré et dirigé. Aussi, un temps de jeu avec la « dinette », dirigé ou semi-dirigé par l'adulte pourra être qualifié « d'activité » au contraire du jeu de « dinette » libre, pendant lequel l'adulte restera en retrait sans intervenir et en jouant un rôle d'observateur.

Tout comme un moment de transvasement que l'adulte accompagnera. Il n'y a donc pas forcément de rendu et de trace.

Les professionnelles seront attentives à ne pas retravailler la production de l'enfant.

Un rituel peut matérialiser le début de l'activité aussi bien pour l'adulte que pour les enfants.

Le rituel permet ainsi de passer du jeu libre ou autre à l'activité comme définie ci-dessus.

V. Santé, soins et bien-être

L'objectif majeur du personnel est que l'enfant soit le mieux possible à la crèche.

Ainsi la réponse apportée par l'équipe aux besoins physiologiques et de sécurité des enfants se décline de la façon suivante :

1) La sécurité physique et affective

Objectifs

- Le besoin de sécurité est un besoin primaire aussi important que le besoin de se nourrir, dormir ou éliminer. Il concerne à la fois la sécurité physique de l'enfant que sa sécurité affective. La présence de sécurité participe à ce que l'enfant se sente en confiance dans son environnement et lui permet de s'essayer à la socialisation. Nos actions mises en œuvre veillent à toujours garantir leur présence.
- Eviter les accidents.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Actions mises en œuvre

- Respecter les rituels temporaires-spéciaux journée type avec règles de vie.
- Responsabiliser, valoriser les actions réalisées par l'enfant.
- Donner la tétine ou doudou quand il y a besoin.
- Respecter les besoins de l'enfant.
- Accompagner l'enfant tout au long de sa journée d'accueil.
- Garder un professionnel qui fera le lien entre le changement de groupe petit/grand (toujours 1 référent sur l'année).

Charte de qualité

- Passer le relais si besoin.
- Travail d'équipe = échanges d'infos professionnelles = la communication reste dans le cadre professionnel.
- Multiplier les supports de communication : (oraux, écrits).
- La désinfection des lits se fait 1 fois par semaine, à tour de rôle par les professionnelles de la section.
- La désinfection des jeux et jouets de la section se fait 1 fois par semaine par l'équipe de la section
- Si un professionnel doit s'absenter de son poste il en informe ses collègues si cela devait être de longue durée et en informe la hiérarchie.

2) L'hygiène et les soins

Objectifs

- Assurer le confort et le bien-être de l'enfant.
- Limiter les risques de la maladie.
- Prise en charge de l'enfant en fonction des protocoles de soins

Actions mises en œuvre

- Changer la couche de l'enfant dès que nécessaire.
- Lavage et désinfection des mains après chaque change.
- Lavage et désinfection du matériel des jeux et des jouets.
- Les professionnelles ont les ongles courts, le port de bijoux est limité, les cheveux sont courts ou attachés.
- Appliquer les protocoles de soins (voir annexe)
- Administrer les traitements médicaux

Charte de qualité

- Pour sensibiliser l'enfant à l'hygiène, le lavage des mains est proposé à chaque moment de la journée où cela est nécessaire.
- Accompagnement au mouchage de nez.
- Depuis le décret du 30 août 2021, l'administration des traitements médicaux doit être réalisé dans des conditions strictes : le professionnel doit maîtriser la langue, respecter le protocole de délivrance et avoir eu l'approbation du « référent santé et accueil inclusif » assurant que ce professionnel a reçu l'explication préalable du geste à accomplir.

3) Les temps de repas (collation, déjeuner, goûter) :

Le repas est un moment de plaisir, de convivialité et d'échanges qui diffère selon les stades de développement de l'enfant et selon son âge.

Ainsi, le tout petit enfant a besoin d'une réponse adaptée à son rythme qui est très individualisé.

Mise en œuvre des actions réalisées lors des temps de repas des enfants, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- Respect de son envie tout en incitant à goûter les aliments.
- Proposer un plat de substitution de façon non systématique, quand cela est possible (compote à la place du fruit).
- Respect du rythme de l'enfant : le repas est donné en transat ou dans les bras si l'enfant ne tient pas assis. Lorsqu'il tient assis, il est mis à table dans une chaise avec maintien.

La famille :

- La famille commence l'introduction des aliments à la maison, l'équipe continue la diversification au multi-accueil.
- Respecter le régime alimentaire demandé par la famille (sans porc, végétarien, normal, mixé ou morceaux).
- Les biberons de lait ou d'eau chez les grands sont acceptés si l'enfant sait le boire tout seul. Les biberons de sirop ou de jus de fruit ne sont pas autorisés car cela donne envie aux autres enfants.

Les professionnelles :

- Une professionnelle qui commence un repas s'engage à le donner jusqu'à la fin avec le même enfant.
- Une professionnelle s'occupe uniquement de la table dont elle est responsable.

Acquérir de l'autonomie

- Laisser l'enfant mettre sa bavette tout seul.
- Donner une deuxième cuillère à l'enfant qui n'est pas autonome quand celui-ci commence à vouloir faire un peu tout seul.
- Les professionnelles encouragent les actions d'autonomie (laisser l'enfant tenir son biberon ou son verre d'eau, se servir tout seul, ouvrir son yaourt...).

- Permettre à l'enfant de prendre la nourriture avec ses doigts tout en l'incitant à prendre sa cuillère.

Favoriser la socialisation

- Dès que cela est possible les repas sont servis en groupe.
- Afin de favoriser une socialisation en toute sécurité physique et affective, les tablées sont au maximum de 8 enfants.
- Le repas étant convivial, il peut être médiation aux échanges verbaux.
- Avant le repas, un rituel de chant signale le temps de repas.
- Les grands participent au service de la table et distribuent les bavettes.

Charte de qualité

- On ne force pas un enfant à manger ou à boire.
- Les repas sont livrés par une société extérieure spécialisée dans le domaine et qui garantit la qualité des produits.
- Les repas sont stockés dans une chambre froide et réchauffés au four avant le temps de repas.
- La cuisine répond aux normes d'hygiène HACCP.

Les biberons de lait maternisés ou de lait maternel sont réchauffés dans un chauffe-biberon.

Les biberons sont décontaminés puis stérilisés par une méthode « à chaud ».

En ce qui concerne l'allaitement maternel, chaque demande sera étudiée pour apporter une réponse individualisée dans le respect des règles d'hygiène.

Une collation composée d'un verre d'eau et de pain est proposée aux enfants dans la matinée, ainsi qu'un goûter composé d'un laitage (yaourt, fromage blanc, petit-suisse ou exceptionnellement d'un dessert lacté), d'un fruit (cru ou cuit, en compote ou en salade de fruit) et d'une céréale (pain, biscuits etc...).

Les menus seront établis à l'avance et affichés afin que les parents en prennent connaissance et puissent ajuster l'équilibre alimentaire de leur enfant. Ils sont disponibles sur le padlet et le site de la CCPH.

Ils sont composés de protéines sous forme d'œuf, de poisson ou de viande et d'un légume (cru ou cuit), accompagné d'un féculent puis d'un fruit et d'un laitage si besoin.

Les repas sont acheminés en « liaison froide » jusqu'à la cuisine satellite de la crèche.

4) L'acquisition de la propreté et les moments de changes des enfants

C'est un processus complexe qui demande du temps et de la maturation. L'enfant doit prendre conscience de ce qui se passe dans son corps et apprendre à le nommer. Par la suite, il apprendra progressivement à contrôler ses sphincters.

Cette éducation à la propreté doit être partagée avec les parents afin de privilégier une continuité entre la maison et la crèche : les parents débutent la mise sur le pot à domicile puis lorsque le processus mis en place est devenu régulier, le personnel continuera à solliciter l'enfant pour qu'il devienne autonome au niveau propreté.

Les moments des changes

Objectifs

- Moment privilégié d'échanges avec l'enfant.
- Accompagner l'enfant à quitter ses couches.

Mise en œuvre des actions réalisées lors des changes, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- L'enfant ne va pas être stoppé dans une découverte juste pour changer la couche. Les professionnelles attendent que l'enfant soit disponible pour lui changer la couche.
- Respect de l'intimité de l'enfant.
- Verbalisation de ce qui se passe pour l'enfant.
- Si l'enfant demande plusieurs fois de suite les toilettes, accepter surtout s'il est dans la période d'acquisition de la propreté
- Laver les mains de l'enfant s'il a touché ses fesses lors du change.

La famille :

- L'acquisition de la propreté se commence à la maison. Dans le respect de l'enfant et en accord avec la famille, l'équipe propose le pot ou les wc à l'enfant en court d'acquisition de la propreté.

Les professionnelles :

- Eviter de transmettre des informations à sa collègue quand celle-ci change l'enfant,
- Laisser la table de change prête à l'emploi (propre et désinfectée) après usage ainsi que les wc et pots ...

Acquérir de l'autonomie

- Laisser l'enfant se laver les mains après le passage aux wc,
- Enlever sa couche,
- Valoriser et aider au déshabillage et rhabillage.

Favoriser la socialisation

- Le temps de soin est un moment de partage avec l'adulte qui s'occupe de lui. Pendant ce temps, l'adulte sollicite l'enfant, favorise le langage.

Charte de qualité

- Les couches sont fournies par la structure.
- La crème pour le siège est fournie par la famille.

- Lors des changes, nous disposons de serviettes, gants de toilette et savon. L'essuyage s'effectue avec une serviette en coton, les lingettes sont utilisées occasionnellement lors des fermetures de structure ou sorties.
- L'équipe veille à changer les couches des enfants à chaque moment clé de la journée :
 - avant les repas pour ceux qui partent,
 - après les repas pour ceux qui font la sieste,
 - au lever de sieste,
 - avant le goûter pour ceux qui partent à 16h00,
 - après le goûter pour le reste du groupe (avant leurs départs).
 et autant de fois que nécessaire.
 - Un tableau récapitulatif des enfants est mis en place pour connaître les besoins en couches.

Les enfants doivent arriver propres tant au niveau corporel que vestimentaire. Les vêtements de rechange sont fournis par les parents. Les effets doivent être notés au nom de l'enfant et renouvelés en fonction de leur utilisation, de la saison et de la taille de l'enfant qui grandit.

Les changes des enfants sont réalisés à l'eau et au savon ou selon les consignes spécifiques des parents (liniment oléo calcaire, lait de toilette fournis par ces-derniers...) et l'équipe note ses transmissions selon les observations réalisées (état du siège, selles ou non...).

5) Les temps de repos

Il est important de repérer les signes de fatigue et de respecter les rythmes de sommeil des enfants. Permettre des temps calmes favorisant l'endormissement, respecter les rituels et les repères de l'enfant afin qu'il puisse trouver le sommeil (pénombre, doudou, sucette, musique douce etc...).

Mise en œuvre des actions réalisées lors des temps de repas, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- Le mobilier est choisi de façon à ce qu'il sécurise et contienne l'enfant pendant son sommeil.
- Chaque enfant à son lit attitré. Il est représenté par un symbole qui lui permet de le reconnaître tout seul.
- Une musique douce peut être proposée pour favoriser le retour au calme et préparer à l'endormissement.
- Les objets transitionnels sont à disposition des enfants.
- Si une tétine est perdue, un doudou oublié, une peluche et une tétine stérilisée peuvent être proposées en substitution.
- Une surveillante de sieste est garante de la sécurité physique et affective des enfants.

La famille :

- Un doudou peut être laissé au multi-accueil,
- Un doudou peut avoir différente forme et n'est pas forcément une peluche.

Les professionnelles :

- L'objet transitionnel est accessible aux enfants.
- Pendant ce temps de repos, la professionnelle accompagne les enfants à l'endormissement ou au repos jusqu'à 13h30 (soit 1h de temps calme). Après quoi, les enfants toujours réveillés sortent de la chambre avec la professionnelle afin de laisser les autres dormir.
- Lorsque la professionnelle n'est plus dans la chambre, elle veille régulièrement à regarder ce qui s'y passe afin de proposer aux enfants réveillés de sortir et favoriser le sommeil des autres enfants.

Acquérir de l'autonomie

- Poser les doudous sur les couchettes lui-même.
- Reconnaître son lit.
- S'autoriser à l'endormissement ou juste se reposer.

Favoriser la socialisation

- Reconnaître la place de chacun
- Respecter le sommeil de l'autre, l'enfant n'est pas obligé de dormir mais il doit rester calme pour les autres durant 1 heure.

Charte de qualité

- De telle manière qu'on ne force pas un enfant à dormir, l'équipe ne réveille pas un enfant qui dort.

Si un enfant ne veut pas dormir, il faut l'accompagner vers un temps de repos, en l'invitant à s'allonger calmement sur son petit lit ou l'installer dans un endroit calme, sur des coussins avec la présence d'un adulte qui sera rassurant.

En pratique, les bébés ont deux dortoirs séparés dans lesquels des lits à barreaux leur sont réservés. Les bébés sont couchés très régulièrement en fonction de leurs besoins.

Les groupes des grands et des moyens dorment dans des lits bas. Une sieste, en début d'après-midi, est proposée systématiquement à tous les enfants.

Si nécessaire, un temps de repos supplémentaire leur est proposé au cours de la matinée, dans un coin cocooning, notamment, si l'enfant présente des signes de fatigue.

Le réveil s'échelonne selon le rythme propre de chacun. De petits groupes sont alors composés pour effectuer des activités courtes, ludiques et calmes.

VI. Développement psychomoteur, éveil, socialisation

Le rôle de la crèche est d'aider l'enfant à :

- Développer sa curiosité en lui permettant de découvrir et d'expérimenter ;

- Développer sa sensori-motricité en lui permettant de manipuler et de se mouvoir ;
- Développer son plaisir d'être en relation avec l'autre, de s'exprimer et de faire des choix.

Dans ce but, jouer avec les enfants est un acte pédagogique qui demande de l'observation, de la disponibilité, du dynamisme, de l'imagination ainsi que du respect pour l'enfant et le groupe.

L'entourage doit permettre de protéger le comportement du jeu du tout petit, en mettant à sa disposition la sécurité affective et physique nécessaire, l'espace suffisant pour son activité, le temps utile pour jouer, afin qu'il mette en place ses compétences ludiques propres, seul ou en relation avec l'autre (cf définition pour l'équipe du terme activité). Aussi plusieurs projets sont menés dans ce but :

- La communication gestuelle afin de permettre à l'enfant de se faire comprendre avant l'acquisition du langage.
- La motricité libre dans le but de permettre à l'enfant de découvrir et maîtriser sa motricité par lui-même essentiel dans son développement psycho-affectif.

VII. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins des familles

Que ce soit par obligation : dû à un emploi ou dû à une indisponibilité suite à une prise de rendez-vous extérieur ou encore par choix pour favoriser la socialisation de leur enfant, plusieurs raisons amènent les familles à fréquenter le multi-accueil.

Quoiqu'il en soit, ces différentes raisons entraînent l'apparition de besoins :

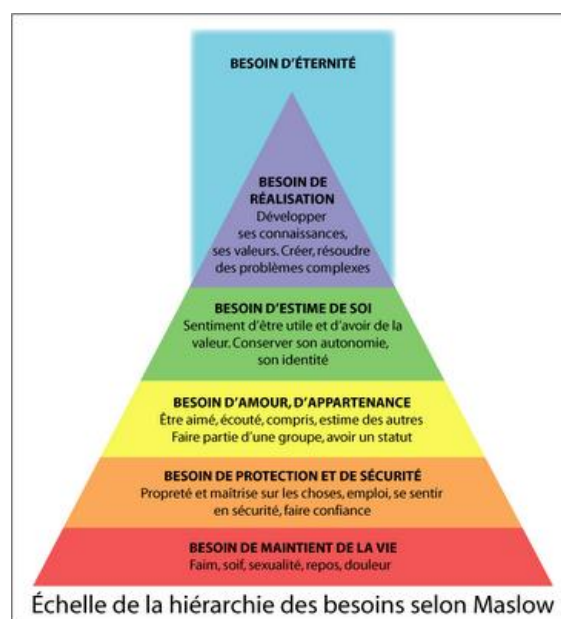
- Besoin de protection de l'enfant et donc de trouver un accueil sécurisant pour leur enfant. C'est pour cela, qu'il est nécessaire de prendre en considération l'environnement de l'enfant et de s'intéresser particulièrement à son environnement familial.
- Besoin de bien faire et donc d'avoir un soutien dans leur fonction parentale. L'équipe agira ainsi en soutenant la parentalité, donc en accordant une place prépondérante aux parents en termes d'éducateurs de l'enfant. Le but de l'accueil des parents est de favoriser la notion de « coéducation » et non de prendre la place des parents dès lors que l'enfant passe les portes de la structure.
- Besoin de tisser des liens sociaux.

- Besoin d'être rassurer : l'équipe établira un climat de confiance afin de favoriser la communication parents / enfants.
Les familles peuvent appeler l'établissement durant la journée afin d'échanger sur l'accueil de leur enfant
Nous mettrons en place un classeur photos montrant les enfants lors des différents moments de leur journée d'accueil et en fin d'année ou avant, les familles pourront récupérer les photos individuelles de l'accueil de leurs enfants à l'aide d'une clé USB.

VIII. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins de l'enfant

MASLOW a défini les différents besoins des enfants de la façon suivante :

- Besoins physiologiques (boire, manger, éliminer, dormir...),
- Besoin de sécurité (physique et affective),
- Besoin d'expérimenter, de jouer, de découvrir le monde, d'apprendre à vivre en groupe,
- Besoin d'être encouragé et valorisé,
- Besoin d'autonomie et de socialisation.



1) Besoins physiologiques

- Respecter le rythme de développement physiologique, physique et psychique de l'enfant

Parce qu'ils sont vitaux (manger, boire, dormir, éliminer) ces besoins nous sont prioritaires. Ainsi nous attachons une grande importance à les satisfaire mais toujours en respectant le rythme de développement physiologique, physique et psychique de l'enfant. De cette valeur

de respect résulte notre pratique professionnelle qui sera détaillée dans la partie « déroulement d'une journée type ».

2) *Besoin de sécurité physique et affective*

➤ Proposer un lieu d'accueil agréable, sécurisant et adapté à l'enfant

La garantie de la sécurité physique de l'enfant passe en premier lieu par la proposition d'un espace d'accueil sécurisé et adapté aux jeunes enfants. Aussi bien au niveau des locaux eux-mêmes, que de l'organisation des différents espaces. Un multi-accueil étant comme une microsociété, cette collectivité demande la mise en place d'un règlement intérieur afin que chacun soit libre de ses expériences en toute sécurité tout en respectant la liberté d'autrui également dans sa sécurité.

➤ Personnaliser l'accueil de l'enfant et de sa famille tout en respectant les rituels de chacun

La sécurité physique étant garantie, il s'agit par la suite de favoriser la présence d'une sécurité affective pour l'enfant. Cette sécurité est essentielle. Elle favorise le développement de l'enfant. Sans sécurité affective, l'enfant se trouve dans l'incapacité d'explorer son environnement ce qui le limite dans son développement. Plusieurs moyens sont mis en place pour garantir la sécurité affective de l'enfant :

- Un accueil personnalisé à l'arrivée de l'enfant (besoin des bras ou non de la professionnelle...) mais aussi au long de la journée (suivi des habitudes de vie de l'enfant : turbulette, régime alimentaires...),
- L'objet transitionnel à disposition de l'enfant (tétine, doudou),
- Une équipe de référence,
- Un positionnement professionnel dans le parler juste (la proximité réconfortante avec l'adulte peut se faire physiquement, visuellement et aussi par le langage),
- Une journée type avec des moments clés qui servent de repères aux enfants afin d'appréhender la notion de temps et devenir acteur de sa journée,
- Des rituels pendant la journée (bonjour du matin, clochette du repas...).

3) *Besoin d'expérimenter, de jouer, de découvrir le monde*

➤ Favoriser l'éveil par le jeu

Le jeune enfant découvre le monde qui l'entoure par le jeu. Chaque enfant découvre par lui-même par essais et erreurs en faisant des expériences. C'est pourquoi nous attachons une attention toute particulière à favoriser le jeu libre et les activités d'éveil chez les plus petits.

➤ Apprendre à vivre en groupe

Lorsque la sécurité physique et affective sont présentes, que l'enfant a eu l'occasion d'expérimenter la source de ses préoccupations actuelles, il devient disponible pour s'ouvrir aux autres. De plus, la collectivité en elle-même organise différents temps dans la journée qui favorise l'entrée en relation avec ses pairs : (temps de bonjour, temps des repas, temps d'activité plus dirigée...).

Notre attitude professionnelle vise à favoriser la verbalisation de l'enfant. Ainsi lors de conflits entre enfants, nous n'intervenons pas systématiquement. Mais préférons dans un premier

temps, laisser l'enfant trouver sa solution tout en ayant un regard bienveillant sur la situation et si besoin, les professionnelles finissent par intervenir en qualité de médiateur. Afin de favoriser la socialisation, l'estime de soi de l'enfant et éviter la mise en échec.

4) Besoin d'être encouragé

➤ Valoriser les actions réalisées par l'enfant

Pour prendre confiance en lui et en ses capacités, l'enfant a besoin d'être reconnu dans ses actions. Ainsi l'équipe s'attache à valoriser et féliciter l'enfant lors de ses actions.

5) Besoin d'autonomie et de socialisation

Comme l'affirme Aristote et Bowlby : L'Homme est un animal social et cela dès son plus jeune âge. Dans ce sens, il est vital pour lui de vivre en groupe. La socialisation est permise uniquement si la sécurité affective du jeune enfant est maintenue. Dès le plus jeune âge les relations sont principalement interindividuelles. Ainsi notre attitude vise à maintenir la sécurité affective de l'enfant afin de garantir un climat favorable à la socialisation. Puis par nos actions professionnelles qui visent à étendre les relations interindividuelles à l'intergroupe. Cela prend différentes formes :

- Mise en place d'un cadre structurant et rassurant,
- Une équipe de référence (au moins 3 professionnelles repère),
- Un aménagement de l'espace particulier (deux sections, des espaces d'activités spécifiques : jeux symboliques, jeux libres, activités plus dirigées : jeux de balles, lotos, activité manuelle collective...),
- Sollicitation de l'enfant à prendre conscience du groupe et interagir avec lui (bonjour du matin, responsable de table...),
- Présence de la professionnelle en qualité de médiateur.

De plus, il est évident que socialisation et quête de l'autonomie sont intimement liées. De ce fait, notre positionnement professionnel est orienté dans le but de solliciter l'enfant à faire seul tout en respectant sa zone proximale de développement. Nous accompagnons l'enfant à faire par lui-même dans ses différents apprentissages et acquisitions sans pour autant le mettre en difficulté. Toujours dans le but de renforcer son estime de soi et renforcer son envie naturelle d'apprendre davantage.

- Accompagner l'enfant dans ses différents apprentissages et acquisitions

IX. Objectifs de la prise en charge éducative à la crèche par rapport aux besoins du groupe

- Organiser la crèche en petits groupes du même âge : créer des cadres de vie adaptés à leurs besoins. Pour chaque groupe, prévoir un encadrement suffisant de personnel qualifié (équipe pluridisciplinaire).
- Organiser le temps en fonction de l'arrivée et du départ des enfants, des heures de repas, des besoins de sommeil : quand il propose des activités, le personnel doit être capable de s'adapter au nombre d'enfants, à leur humeur, au désir du groupe...
- Aider les enfants à se socialiser : la socialisation passe par la découverte des autres (il faut savoir se partager le personnel et le matériel, apprendre à prêter, supporter les frustrations dans l'attente...); les enfants ont besoin de repères : il faut donc leur fixer des limites claires (les mêmes consignes quel que soit le nombre de personnel présent, mais avec souplesse).

1) Les temps de regroupement : le rituel du matin, le temps transitionnel de lecture

Il s'agit d'un temps commun de chant, comptines et histoires courtes. De par leur âge, ce temps est plus important chez les grands. Sa durée augmente en fonction de l'avancée dans l'année. En septembre il est de courte durée pour devenir un vrai temps d'activité socialisante, de partage et de chants vers le mois de juin.

Mise en œuvre des actions réalisées lors des temps de regroupements, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- Dans le respect de l'individu, l'enfant n'est pas obligé de participer. Mais néanmoins sa présence est demandée.
- Ce temps est ritualisé. Il devient un repère spatio-temporel sécurisant pour l'enfant. Il sait où il en est dans sa journée.

La famille :

- Un carnet avec les chansons, comptines peut être donné aux familles demandeuses

Les professionnelles :

- Les professionnelles se réunissent avec le groupe d'enfants. C'est un temps commun. Une anime, l'autre contient le groupe d'enfant et participe.

Acquérir de l'autonomie

- Il est proposé à l'enfant l'aller afficher lui-même son étiquette (ce qui veut dire « Je suis là »),
- Au moyen d'un sac à marionnettes de doigts ou peluche, chacun leur tour, les enfants piochent une marionnette qui donne le signal pour la chanson ou la comptine suivante,
- Quand le sac est vide, le temps de chanson est fini, les enfants viennent ranger les marionnettes. (Participer au rangement rend l'enfant acteur de la transition).

Favoriser la socialisation

- C'est un temps où chaque enfant est nommé. Où l'adulte dit bonjour à chaque enfant et lui propose de s'exprimer afin de favoriser le langage,
- Il est demandé à chaque enfant de venir s'asseoir vers le groupe au moins pour écouter les autres enfants,
- Le rituel des étiquettes de présence de l'enfant permet de reconnaître la présence des autres enfants.

Charte de qualité

- Si un enfant arrive pendant ce temps, l'accueil se fera en aparté avec la professionnelle qui contenait le groupe d'enfant. Puis tous deux viennent rejoindre le groupe. Dans ce cas, les accueils se font de courte durée.

2) Les temps d'activités

C'est par le jeu que l'enfant va apprendre et s'éveiller....

Le jeu est un moyen d'exploration et de découverte du monde.

Durant l'année, différentes activités sont proposées aux enfants telles que :

- ✚ Des activités psychomotrices qui ont pour objectif d'apporter aux enfants un bien être à la fois corporel et psychique par l'intermédiaire du jeu. Cela permet également de développer la motricité globale (équilibre, coordination des mouvements) et la motricité fine (graphisme, collage, découpage) et de connaître son corps,
- ✚ Des activités de créations artistiques : comme la peinture, l'éveil musical,
- ✚ Des jeux de construction, d'emboîtement.

Des jeux d'imitation, jeux symboliques tels que la dinette, le garage... qui permettent de « faire semblant » et reproduire des gestes observés.

Mise en œuvre des actions réalisées lors des temps d'activités, selon les valeurs éducatives déclinées par l'équipe

Respecter l'individu

L'enfant :

- C'est un temps de plaisir pour l'enfant,
- Les activités sont proposées jamais imposées,
- Il y a toujours une activité plus dirigée et une activité plus libre s'adaptant à la disponibilité de l'enfant,
- Elles sont de courtes durée et augmentent en fonction de l'âge de l'enfant et de la période dans l'année,
- Il n'y a pas de notion de « beau. »

La famille :

- Parfois une activité productrice peut être rendue le jour même à la famille,
- Une pochette avec les réalisations des enfants est offerte en fin d'année.

Les professionnelles :

- Une professionnelle propose une activité dirigée pendant qu'une autre propose des activités ludiques plus libres,
- Les activités dirigées sont proposées alternativement par l'ensemble des professionnelles.

Acquérir de l'autonomie

- Aider à ranger les jeux et jouets,
- Inciter à participer aux activités proposées sans forcer,
- Favoriser le développement moteur.

Favoriser la socialisation

- Favoriser les activités en petit groupe.

Charte de qualité

- Les activités ne sont pas forcément des productions,
- Il n'y a pas de production spécifique pour la fête des mères et la fête des pères.
L'équipe organisera une fête de la famille qui pourra prendre différentes formes (spectacle, atelier parents/enfants, activité offerte à la famille...)

X. actions spécifiques annuelles

1) Fête de fin d'année

Un spectacle de Noël est prévu chaque fin d'année pour les familles et professionnelles fréquentant le Pôle Petite Enfance.

Un goûter est organisé avec les familles accueillies au multi-accueil en fonction des possibilités.

2) Ateliers parents-enfants

Des ateliers parents-enfants pourront être proposés au cours de l'année. Le but premier étant de l'accueil commun aux enfants et parents fréquentant le multi-accueil. Cela permet aux familles de mieux se rendre compte de l'accueil qui est proposé au quotidien pour leurs enfants.

3) Semaine petite enfance

Les journées « Petite Enfance » sont réalisées en collaboration avec la CAF. C'est une action commune du Pôle Petite Enfance avec la participation des services Multi-accueil et RPE. Cette action a souvent lieu en mars.

XI. Particularité de l'accueil des enfants porteurs de handicap

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou présentant une maladie chronique est prévu par le texte de loi en vigueur.

Il est nécessaire d'avoir un temps pour bien évaluer la situation avec les parents : voir les soins nécessaires, connaître le matériel spécialisé adapté au handicap de l'enfant, prévoir des interventions de l'équipe pluridisciplinaire si les parents souhaitent qu'elle intervienne à la crèche.

Toutes ces informations seront consignées dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé en collaboration avec la famille, le médecin, le référent santé et accueil inclusif et la structure d'accueil de l'enfant

XII. Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe est composée de 9 personnes :

- 1 directrice infirmière-puéricultrice (temps plein),
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants EJE (temps plein),
- 4 auxiliaires de puériculture à temps plein et deux à 80%,
- 1 CAP Petite Enfance à temps plein et un à 28h,
- 1 agent de service s'occupant de la cuisine et de l'entretien des locaux (30h)
- 1 agent d'entretien (14h)

Fonction	Missions et rôles	Diplômes
Puéricultrice (Directrice)	Assurer la responsabilité administrative, financière et éducative de la structure. Gérer et encadrer une équipe pluridisciplinaire autour d'un projet d'établissement. Garantir un accueil de qualité des enfants et de leur famille ainsi que le suivi médical des enfants et l'application des normes d'hygiène et de sécurité.	Diplôme d'état D'infirmière. Diplôme d'état de Puéricultrice.
Educatrice de jeunes enfants (EJE)	Assurer la responsabilité administrative de la structure quand la directrice est absente Mener des actions éducatives favorisant l'éveil psychomoteur de l'enfant, son autonomie et son épanouissement. Veiller au respect du projet éducatif.	Diplôme d'état D'éducatrice de jeunes enfants.

Auxiliaires de puériculture	Assurer les soins quotidiens d'hygiène à l'enfant et créer un climat de confiance et de sécurité autour de lui. Aider l'enfant dans son acquisition de l'autonomie.	Diplôme d'état D'auxiliaire de puériculture.
CAP Petite enfance	Participer à l'élaboration des projets de la structure.	CAP petite enfance.
Agent d'entretien	Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux.	

Depuis le décret du 30 août 2021, l'équipe bénéficie d'une formation de 6h par an minimum d'analyse de la pratique.

XIII. Place des familles

La place des parents est reconnue et respectée par l'équipe : ils peuvent être à des réunions d'information ainsi qu'à des activités ou goûters organisés par la crèche.

Individuellement, les parents sont en droit de solliciter des échanges avec la directrice et le personnel sur la vie de leur enfant en collectivité : rendez-vous occasionnels afin de faire le point ou bien sous forme d'échanges réguliers en fin de journée.

De même, la directrice ou le personnel de la structure peut demander à rencontrer les parents pour évoquer un sujet préoccupant ou faire un bilan si nécessaire. Ici, la crèche peut jouer un rôle de soutien auprès des parents en difficulté ou peut aider à dédramatiser des situations conflictuelles parents-enfant par une écoute bienveillante et une absence de jugement.

La qualité de la relation doit guider la place de chacun pour le respect de tous.

En cas de difficultés particulièrement grave, le Président de la Communauté de communes doit être informé par la voie hiérarchique.

XIV. Relations avec les organismes extérieurs

Un établissement d'accueil fonctionne à l'aide de plusieurs gestionnaires et partenaires tant au niveau financier, qu'organisationnel : la communauté de Communes, la Caisse d'Allocation Familiales et la Protection Maternelle et Infantile.

Certaines situations nécessitent un travail en partenariat avec divers organismes sociaux, médicaux ou paramédicaux :

- Les puéricultrices du secteur,
- Les unités territoriales sociales : assistantes sociales, éducatrices spécialisées... les CAMPS,
- Les cabinets médicaux : médecins traitants des enfants,
- Les cabinets paramédicaux ou équipes pluridisciplinaires en charge d'enfants malades chroniques ou porteurs de handicap : orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes, psychomotriciens...,
- Les hôpitaux de la région.

Par ailleurs la structure d'accueil travaille en partenariat avec les écoles, la médiathèque, la ludothèque, le RPE...

XV. Droits et devoirs des fonctionnaires

L'équipe professionnelle a des droits ainsi que des devoirs conformément à la législation en vigueur. L'équipe doit avoir une attitude professionnelle et un sens aigu du service public visant à garantir les conditions de sécurité physique et affective des enfants et le meilleur accueil en direction des familles.

Les notions de neutralité, de discrétion professionnelle et de secret professionnel sont essentielles à un service de qualité.

XVI. Adoption du présent projet d'établissement

Projet soumis à l'avis de la commission petite enfance du 28 septembre 2015.

Projet d'établissement adopté en Conseil communautaire le 1^{er} octobre 2015.

Mis à jour septembre 2022 pour donner suite au décret du 30 août 2021.

A Héricourt, le 30 janvier 2023

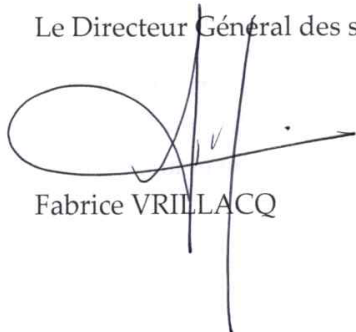
Le Président,



Fernand BURKHALTER

VISAS et chargés d'exécution

Le Directeur Général des services



Fabrice VRILLACQ

La Directrice du multi accueil



Catherine MANGIN